



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/43/3
7 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Points 64, 72 et 73 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

Lettre datée du 4 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par
les Représentants permanents de la République démocratique allemande
et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre un extrait du Communiqué conjoint publié à Moscou et à Berlin le 29 septembre 1988, à l'issue de la visite de travail en Union des Républiques socialistes soviétiques du Secrétaire général du Comité central du Parti de l'unité socialiste d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker.

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et son annexe comme document officiel de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre des points 64, 72 et 73 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la
République démocratique allemande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Siegfried ZACHMANN

Le Représentant permanent de
l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Aleksandr M. BELONOGOV

Annexe

EXTRAIT DU COMMUNIQUE CONJOINT PUBLIE A L'ISSUE DE LA REUNION ENTRE ERICH HONECKER, SECRETAIRE GENERAL DU COMITE CENTRAL DU PARTI DE L'UNITE SOCIALISTE D'ALLEMAGNE ET PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, ET MIKHAIL GORBATCHEV, SECRETAIRE GENERAL DU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE D'UNION SOVIETIQUE

Le 29 septembre 1988, un communiqué conjoint a été publié à Moscou et à Berlin sur les résultats de la visite de travail en Union des Républiques socialistes soviétiques de Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti de l'Unité socialiste d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande.

S'agissant de la situation internationale, les deux parties ont souligné les points suivants :

"Concernant les affaires internationales, l'URSS et la République démocratique allemande, tout comme leurs alliés de l'Organisation du Traité de Varsovie, restent attachées à l'idée d'un monde débarrassé des armes nucléaires, de la guerre et de la violence. Par les mesures concrètes qu'elles prennent, elles favorisent la réalisation de cet objectif. Elles sont en faveur de relations réellement démocratiques et civilisées entre tous les Etats, sur la base d'une égalité totale et du respect du choix de société fait par les peuples. Elles sont ouvertes à toute proposition visant à éliminer la menace de l'anéantissement de l'humanité. Elles sont prêtes à coopérer de façon fructueuse avec tous les pays et toutes les forces socio-politiques intéressés de notre planète pour la défense de cette noble cause.

Les deux parties sont convenues que, malgré tous les problèmes qui subsistent dans le monde, une amélioration se fait jour; on a de plus en plus conscience de la nécessité de promouvoir une nouvelle philosophie politique et d'éliminer les stéréotypes militaristes et les attitudes d'affrontement dans les relations internationales en général. A cet égard, la signature du Traité entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée est vraiment une étape historique qui ouvre la voie à d'autres initiatives radicales dans le domaine du désarmement. Dans le même temps, toute tentative visant à 'compenser' l'élimination des armes nucléaires aux termes de ce traité est inadmissible, car cela se traduirait par une nouvelle spirale dans la course aux armements.

L'URSS et la République démocratique allemande souhaitent que le processus de désarmement se poursuive sans heurt, sur la base de nouveaux accords et traités prévoyant des réductions toujours plus importantes et plus radicales des arsenaux accumulés, y compris tous les types d'armes nucléaires.

Les deux parties notent que la conclusion d'accords sur une réduction de 50 % des armements offensifs stratégiques qui respecteraient strictement le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et sur l'interdiction à l'échelle mondiale des armes chimiques, serait d'une importance fondamentale pour la paix et la sécurité.

/...

Elles estiment que les propositions présentées à la réunion du Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie qui a eu lieu en juillet dernier ouvrent des perspectives pour une nouvelle avancée dans le domaine du désarmement - réduction des forces armées et des armements classiques en Europe - et, dans un contexte plus large, pour la mise en place d'éléments concrets en vue de l'édification d'un "foyer européen commun". A cet égard, les deux parties réaffirment leur volonté de prendre une part active à cette édification. Elles estiment qu'à ce stade crucial des relations Est-Ouest, il est particulièrement important d'instaurer un dialogue politique constructif et de mettre en place des accords favorisant la paix et le développement de la coopération au bénéfice de tous.

Les parties affirment leur détermination d'agir en faveur d'une conclusion rapide de la réunion de Vienne entre les Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, avec un document final équilibré traitant des questions de fond et qui pourrait amener le processus d'évolution de l'Europe à un niveau qualitativement nouveau.

La République démocratique allemande appuie sans réserve les propositions présentées par l'URSS à Varsovie le 11 juillet 1988 en vue de la consolidation de la sécurité en Europe, ainsi que les initiatives proclamées à Krasnoïarsk le 16 septembre, qui présentent à ses yeux un extrême intérêt pour le renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la détente dans la région de l'Asie et du Pacifique.

L'Union soviétique affirme une fois encore son soutien à la proposition présentée par la République démocratique allemande et la République socialiste tchécoslovaque de créer un couloir dénucléarisé au centre de l'Europe, et déclare à nouveau qu'elle est prête, sur une base de réciprocité, à retirer ses armes nucléaires d'un tel couloir et à en devenir le garant pour les Etats non nucléaires. Elle note l'importance primordiale des initiatives prises par les Gouvernements de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie en vue de créer une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale, ainsi que celle de la proposition faite par le Parti socialiste unifié d'Allemagne et le Parti social-démocrate d'Allemagne d'établir une zone de confiance et de sécurité dans cette région.

L'URSS et la République démocratique allemande réaffirment une fois encore que l'inviolabilité des frontières et le respect inconditionnel des réalités territoriales et politiques actuelles, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats ainsi que des autres principes et normes généralement reconnus des relations inter-Etats sont les conditions les plus importantes pour la préservation de la paix et de la sécurité en Europe.

Dans ce contexte, les parties réaffirment qu'elles sont prêtes à poursuivre le développement de la coopération avec la République fédérale d'Allemagne. Les possibilités qui s'ouvrent dans ce domaine ne doivent pas être alourdies par des exigences contraires aux traités et accords conclus entre la République fédérale d'Allemagne et les pays socialistes. L'Union soviétique appuie inconditionnellement l'exigence légitime de la République démocratique allemande selon laquelle les relations entre les deux Etats allemands souverains, qui sont indépendants l'un de l'autre, doivent être pleinement conformes aux normes généralement reconnues du droit international.

....

L'URSS et la République démocratique allemande considèrent que le respect des réalités existantes et la stricte observation de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 sont des éléments constructifs dans la sauvegarde de la paix, la poursuite de l'amélioration de la situation concernant Berlin-Ouest et l'instauration de relations de bon voisinage avec cette ville.

Le Parti communiste de l'Union soviétique et le Parti socialiste unifié d'Allemagne, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique allemande affirment leur détermination de renforcer l'alliance fraternelle et les relations de compréhension mutuelle, d'amitié étroite et de coopération dans tous les domaines entre les deux parties, Etats et peuples, et de collaborer activement dans l'intérêt de la paix, de la sécurité internationale et du socialisme."
